



Régie des Eaux de Venelles R.E.V.E.

Etablissement public local en charge du service
de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur la commune de Venelles
Statuts du 22 janvier 2013

Rue Félix Chabaud
13770 VENELLES
Code APE :
EAU : 3600 Z
ASSAINISSEMENT : 3700 Z
SIRET : 493 587 471 000 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : Jeudi 10 mars 2016 à 18h30

Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	13

Le Conseil d'Administration de la régie des eaux de Venelles a été convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation qui lui a été adressée par le Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 9 des statuts.

N° 5/2016

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRESTATIONS AVEC LA MEDIATION DE L'EAU

Administrateurs présents à cette assemblée	Administrateur absent à cette assemblée	Administrateurs ayant donné pouvoir	Secrétaire de séance
Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Eric PAILLART, David THUILLIER, Jean-Marc MANZON, Jean-Louis MARTINEZ, Alain SAUCOURT, Françoise WELLER, Pierre ROUSSET.		Jean-Philippe DALES à Pierre ROUSSET. Philippe DOREY à Alain QUARANTA. Patrick HUMBERT à Alain SAUCOURT. François LANGLET à Marie SEDANO.	David THUILLIER.

Vu les statuts de la régie des eaux de Venelles, adoptés par délibération du Conseil Municipal N°D 2013-6 AG en sa séance du 22 janvier 2013, notamment dans son article 11 ;

Vu l'article L.153-1 du Code de la Consommation;

Vu le Décret n° 2015-1382 du 30 octobre 2015 relatif à la médiation des litiges de la consommation visant à garantir, à tout consommateur, le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

*
* *

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration :

La Médiation de l'eau, créée en octobre 2009, est un dispositif de médiation de la consommation qui permet de faciliter le règlement amiable des litiges de consommation se rapportant à l'exécution du service public de distribution d'eau et/ou d'assainissement des eaux usées, opposant un consommateur et son service d'eau ou d'assainissement situé en France Métropolitaine et Outre-mer.

Le Code de la Consommation protège le consommateur, personne physique, considéré comme ignorant et incompétent, lorsqu'il contracte avec un professionnel.

La présente Convention a pour objet d'établir les engagements réciproques de la Médiation de l'eau et de la régie des eaux de Venelles, de définir les modalités de fonctionnement du partenariat afin de permettre aux usagers Venellois, **en tant que personne physique**, de recourir aux services de la Médiation de l'eau et de préciser les conditions dans lesquelles les prestations sont rendues par la Médiation de l'eau.

Par conséquent, seuls les consommateurs, au sens du Code de la Consommation, bénéficieront du dispositif de la Médiation de l'eau, les frais de traitement et d'instruction relatifs aux dossiers étant intégralement à la charge de la régie des eaux.

Le montant de l'abonnement lié à ce partenariat s'élève à 300 € H.T. / an.

Le montant des prestations rendues, par litige, est de :

Saisine	50€ HT
Instruction simple	130 € HT
Instruction complète	320 € HT

Le Conseil d'Administration est invité à :

- **APPROUVER** la convention de partenariat et de prestations avec la médiation de l'eau
- **AUTORISER** Monsieur le Directeur à signer tous les documents s'y afférents
- **DIRE** que les crédits sont prévus au compte 628 de la section d'exploitation des budgets eau et assainissement de la régie des eaux de Venelles

Le conseil d'administration après avoir délibéré,

ADOPTE

Pour : 13 voix	Contre : 0	Abstention : 0
Alain QUARANTA, François LANGLET, Françoise WELLER, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Eric PAILLART, David THUILLIER, Jean-Marc MANZON, Jean-Louis MARTINEZ, Jean-Philippe DALES, Pierre ROUSSET, Alain SAUCOURT, Patrick HUMBERT.		

Transmis aux services de la Sous-préfecture le :	14/03/16
Publié le :	14.03.16

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président
REGIE DES EAUX DE VENELLES
(S.E.V.E.)
Rue Felix Chatelet - 13770 VENELLES
Tél. 04 42 54 30 82 - Fax 04 42 54 61 21
C. PAT 493 587 471 000 10
Alain QUARANTA
Site Internet : www.regie-des-eaux-de-venelles.fr